

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

Procurations :

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°54 – 2026

Prestation de service confiée à l'Association « La Grande Horloge »

Monsieur le Maire précise que la Ville souhaite confier à une Association « La Grande Horloge », la prise en charge des concerts prévus tous les vendredis soir de juillet et août, au moment du marché des Producteurs et Artisans.

Le montant de cette prestation s'élève à **2 500€** pour l'ensemble des concerts. Une attestation de mandat sera établie par la Ville et transmise à la SACEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- **APPROUVE** de confier à l'Association « La Grande Horloge », la prise en charge des concerts des vendredis soir de juillet et août, au moment du marché des Producteurs et Artisans.
- **ACCEPTE** le montant de la prestation s'élevant à **2 500€**.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation de service et toutes pièces s'y rapportant.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 26 juin 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026

